

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 13

Nb. d'absents : 4

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre à 17h39,
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation
légale, sous la présidence de Monsieur Michel
FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 28/1270 :

Autorisation de signature des lots 1 à 4: Mission
de maîtrise d'oeuvre pour la mise en
accessibilité de plusieurs Etablissement
Recevant du Public (ERP)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU
Béatrice, OMARJEE Mohammad, VALY Nazir, DAMOUR
Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI
DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone,
MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE
Nadine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD
Marie Claude, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie
Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY
Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-
PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal,
JETTER Régine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy,
ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, RAVAT Adame,
BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël,
GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE
Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANEE Jean François (par Monsieur Mohammad
OMARJEE), FERDE Thérèse (par Monsieur MINATCHY
Mariot), FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN
Patricia), POTIN Philippe (par Monsieur TAN Willy), BRET
Jean Paul (par Monsieur DAMOUR Kichena), NASSIBOU
Guilaine (par Madame GUIEN Marie Claire), KHELIF
David (par Madame PAPY Anne Marie), HOARAU Berthe
Denise (par Madame SIGISMEAU Béatrice), LORION
David (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALIDI Mariaty
(par Madame JETTER Régine), BALAYA GOURAYA
Armand (par Monsieur ANDA Jean Gaël), SAUTRON
François (par Madame HOARAU Brigitte), BOYER Marie
Pascaline (par Monsieur RAVAT Adame).

ABSENTS :

MM. AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert,
MOREL Didier, BELLON Stéphen.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le
conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.
Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité que la séance se tienne à huis clos par nécessité d'ordre
public.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 11 septembre 2023 et la convocation
du Conseil Municipal faite le 30 août 2023.



Le Maire,



Michel FONTAINE

Aceuse de réception en préfecture
N° 20230905-28-1270-DE
Date de transmission : 11/09/2023
Date de réception en préfecture : 11/09/2023

Affaire n°28/1270 : Autorisation de signature des lots 1 à 4: Mission de maîtrise d'oeuvre pour la mise en accessibilité de plusieurs Etablissement Recevant du Public (ERP).

Accessibilité - Direction de la Proximité

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité de plusieurs établissements recevant du public. Elles seront réalisées dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la Ville.

La procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles L2124-1, L2124-2, R2124-1, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique (CCP).

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le mercredi 26 avril 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 05 juin 2023 à 15h00 (heure locale).

La consultation est composée de QUATRE (04) LOTS faisant chacun l'objet de marché distinct en application de L.2113-10 et R.2113-1 du CCP :

- **le lot 1 « Secteurs Centre-Ville / Casernes / Terre-Sainte »** regroupe les sites suivants : Ecole Jean-Moulin au Centre-Ville – Médiathèque Raphael Barquissau au Centre-Ville - Ecole Michel Debré à Casernes – Marché Couvert au Centre-Ville - Ecole Alice Peverelly à Terre-Sainte - CCAS au Centre-Ville - Base Nautique à Terre-Sainte - Ecole Louise Michel au Centre-Ville – Case Kichenin Vaillant à Terre-Sainte - Chapelle Sainte-Thérèse au Centre-Ville - K West (ancienne maison du tourisme) au Centre-Ville ;

- **le lot 2 « Secteurs Ravine des Cabris / Pierrefonds »** regroupe les sites suivants : Ecole Jean-Paul Sartre à la Ravine des Cabris - Ecole Isnelle Amelin à la Ravine des Cabris - Complexe Sportif de la Ravine des Cabris - Ecole Simone de Beauvoir à la Ravine des Cabris - Théâtre de Pierrefonds - Centre d'animation culturelle à la Ravine des Cabris ;

- **le lot 3 « Secteurs Bassin Plat / Bassin Martin / Grands-Bois / Montvert »** regroupe les sites suivants : Case Bassin Martin - Ecole Charles Cros à Montvert-Les-Hauts - Ecole Evariste de Parny à Montvert-Les-Bas - Ecole Henri Lapierre à Montvert-Les-Bas - Ecole Raymond Mondon à Grands-Bois - Case Montvert-Les-Bas - Centre Administratif de Bassin Plat - Case Montvert-Les-Hauts - Le Calbanon Cafrine à Grands-Bois ;

- **le lot 4 « Secteurs Ravine Blanche / Casabona / Ligne Paradis / Ligne des Bambous »** regroupe les sites suivants : Piscine Casabona - Ecole Martin Luther King à la Ravine Blanche - Ecole Iris Hoarau à la Ligne des Bambous - Ecole Louis Aragon à la Ravine Blanche - Maison de Quartier Beauregard à la Ligne des Bambous - Maison de Quartier Saint-Sauveur à la Ligne des Bambous - Salle de Sport Boulaki à la Ligne Paradis - Centre Culturel Lucet Langenier à la Ravine Blanche - Case de la ligne des Bambous.

La durée de chaque marché de maîtrise d'œuvre court à compter de sa date de notification et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement de l'ensemble des travaux, tous sites confondus.

La durée prévisionnelle d'exécution de chaque lot est estimée à QUARANTE-HUIT (48) MOIS.

Le vendredi 28 juillet 2023, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères de jugement des offres et des modalités d'attribution énoncés dans le règlement de la consultation (valeur technique de l'offre – 60 points et valeur économique de l'offre – 40 points), les offres suivantes :

- Pour le lot n°1, l'offre du groupement « EI Florian GALACHE (GF ARCHITECTES) / SOLUTION INGENIERIE EURL / BUREAU VERITAS SOLUTIONS (*cotraitants*) » pour un montant total (mission de base + missions complémentaires) de 233 611,35 € TTC,

- Pour le lot n°2, l'offre du groupement « EI Florian GALACHE (GF ARCHITECTES) / SOLUTION INGENIERIE EURL / BUREAU VERITAS SOLUTIONS (*cotraitants*) » pour un montant total (mission de base + missions complémentaires) de 148 428,00 € TTC,

- Pour le lot n°3, l'offre du groupement « El Florian GALACHE (GF ARCHITECTES) / SOLUTION INGENIERIE EURL / BUREAU VERITAS SOLUTIONS (*cotraitants*) » pour un montant total (mission de base + missions complémentaires) de 183 289,10 € TTC,
- Pour le lot n°4, l'offre du groupement « El Florian GALACHE (GF ARCHITECTES) / SOLUTION INGENIERIE EURL / BUREAU VERITAS SOLUTIONS (*cotraitants*) » pour un montant total (mission de base + missions complémentaires) de 189 000,60 € TTC.

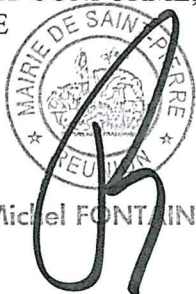
Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire : 425 2313 12521001 47.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élue déléguée ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** les lots n°1, 2, 3 et 4 sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des marchés).



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE